



JEAN-CLAUDE VOLOT
MEDIATEUR DES RELATIONS INTER-ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET DE LA SOUS-TRAITANCE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 23 juin 2010

La Médiation des relations inter-entreprises industrielles et de la sous-traitance est pleinement opérationnelle

La Médiation des relations inter-entreprises industrielles et de la sous-traitance a été créée à l'initiative du Président de la République, à la suite des Etats généraux de l'industrie mettant en évidence le déséquilibre des relations entre clients et fournisseurs.

Cette mission, confiée par Christian ESTROSI, Ministre chargé de l'industrie, à Jean-Claude VOLOT, le 6 avril 2010, a pour but d'introduire une relation équilibrée entre fournisseur et client tout en instaurant un dialogue pour favoriser la résolution des conflits.

Le Médiateur peut être saisi de manière individuelle ou collective, par une seule entreprise ou par une filière ou un regroupement professionnel. Il examine précisément la situation des entreprises concernées et leurs propose des solutions adaptées.

La médiation est maintenant pleinement opérationnelle. Lors d'un séminaire d'installation présidé par Christian ESTROSI, Jean-Claude VOLOT a présenté son fonctionnement en présence de son équipe nationale et de ses vingt-cinq médiateurs régionaux.

Pour déposer un dossier de médiation, c'est très simple car il suffit de le faire en ligne sur le **site de la médiation** www.mediateur.industrie.gouv.fr à la rubrique *Saisissez le Médiateur*, ou, si l'on souhaite être accompagné dans sa démarche par un Tiers de confiance de la médiation, d'appeler le **numéro azur 0810 00 12 10**. **La médiation est alors une démarche simple, gratuite et totalement confidentielle.**

Contacts Presse :

Sébastien COQUEREAU – 01 53 18 89 33
Joseph BERT – 01 53 18 87 97